



FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C065	Organisation d'un atelier de finalisation/revue de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent au Cameroun			Cameroun			
Thématique ¹							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
MINFOF	Administration	MINFOF	Gré à Gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
4.997	4.997	0% de l'intervention	03.07.2014	2 Jrs	2 Jrs

Commentaires
La contribution du PPECF couvre entièrement les frais d'organisation de l'atelier sur 2 jours (10 et 11 juillet 2014) à l'hôtel Merina (Yaoundé)

Principes et critères du référentiel FSC
C7.3 : Le document de gestion doit comporter des cibles vérifiables, d'après lesquelles les progrès de chaque objectif de gestion énoncé peuvent être évalués.
C7.4 : L'Organisation doit actualiser et réviser périodiquement la planification de la gestion et les procédures associées pour y inclure les résultats du suivi et de l'évaluation, des concertations avec les parties prenantes ou de nouvelles informations scientifiques et techniques, ainsi que pour prendre en compte les modifications du contexte écologique, social et économique.
C7.6 : L'Organisation doit, proportionnellement à l'échelle et à l'intensité des activités de gestion ainsi qu'aux risques qu'elles engendrent, entreprendre activement et en toute transparence une concertation avec les parties prenantes concernées par ses activités de gestion et ses processus de suivi. L'Organisation doit concerter les parties prenantes intéressées qui en font la demande.
Mots clés
Grille de suivi-évaluation PAF MINFOF ; critères d'analyse plans d'aménagement ; inventaires d'aménagement Cameroun ; Comité Scientifique MINFOF; Certification forestière OLB, Certification forestière FSC-FM.
Résumé de l'intervention
Dans le cadre des inventaires d'aménagement, plusieurs tarifs de cubage intégrés dans le logiciel TIAMA agréé pour le traitement des données, ainsi que les taux d'accroissement des essences, ont besoin d'être revus et spécifiés par concession forestière. Il en est de même pour les activités concernant le renouvellement et la conservation de la ressource forestière. Compte tenu des multiples intérêts, enjeux et incidences que peut avoir la validation de ces paramètres, plusieurs assises interministérielles organisées par le MINFOF en collaboration avec le Ministère de la

1

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) en 2008, 2011, 2013, ont permis de faire le point de la situation actuelle à travers un état des lieux mettant en évidence les contraintes. En application des termes de référence (TDR) relatifs à la finalisation/revue de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent, un Groupe de Travail a été mis en place et validé par Décision N° D/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA.

A la suite de la première séance de travail dudit groupe, relative à la finalisation de la grille de mise en œuvre des plans d'aménagement, le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPEFC/COMIFAC/KFW) a accepté de financer cette séance de travail, laquelle a permis la revue des grilles d'audit de la gestion durable des forêts et des critères d'analyse des plans d'aménagement.

Commentaires

Normalement le PPEFC ne finance pas d'activités qui sont du ressort de l'administration. Toutefois, l'atelier de finalisation/revue de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production était une condition préalable pour l'appui C054 (Amélioration continue des plans d'aménagements) qui nécessitait une base légale.

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un guide d'utilisation de la grille de paramètres de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent ;
- un canevas d'élaboration des rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts permanentes de production ;
- la Décision n°0534/D/MINFOF/ 17/SG/DF/SDIAF/SA du 21 septembre 2015, modifiant et complétant l'ancienne Décision de 2012, à la lumière des recommandations de l'atelier de Juin 2015 à Kribi ;
- la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement (version consolidée) ;
- formation de l'administration forestière et des gestionnaires des titres forestiers sur les nouvelles pratiques de suivi évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

L'intervention a permis au MINFOF de finaliser la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production rendue exécutoire par décision n°0534/D/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA du 21 septembre 2015

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

La grille est un instrument d'amélioration de la gestion quotidienne des concessions à travers le suivi interne (de la cellule d'aménagement) ou toute autre structure désignée par les gestionnaires forestiers pour réaliser ce monitoring interne.

Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- le suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement est un processus participatif qui implique différents acteurs notamment les services de l'administration forestière (Chef de poste forestier et chasse ; Délégués ; Services centraux), les Gestionnaires des concessions forestières et les communautés riveraines ;
- le guide élaboré constitue un outil de base pour une implication optimale de tous ces acteurs.

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- l'opérationnalisation de la grille révisée a été concrétisée par la promulgation d'une Décision Ministérielle en septembre 2015 modifiant et complétant la grille de 2012 ainsi que par l'élaboration d'un guide. Toutefois, seuls les premiers audits sur la base de cette nouvelle grille permettront de tirer les premiers enseignements ;
- par ailleurs, **plusieurs paramètres d'aménagement restent à capitaliser et à insérer dans les politiques forestières.**

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com



[TdR C065](#)



[Finalisation de la grille de suivi-évaluation des nouveaux plans d'aménagements au Cameroun \(C065\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com



[Appui à l'amélioration continue des plans d'aménagement au Cameroun – ACPAC \(C054\)](#)



[Appui à la mise en place d'un Comité Scientifique MINFOF \(C064\)](#)